

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AGREMENT D'ADOPTION

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code d'action sociale et des familles notamment ses articles L.225-1 à L225-10 et R225-9 à R225-11 relatifs à la commission d'agrément,

Vu l'arrêté du 18 avril 2019 relatif à la composition de la commission départementale d'agrément d'adoption,

Vu la proposition du 16 avril 2024 de l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État ADEPAPE 62 Parcours de Vie,

Considérant que madame Karine Carpentier a pris ses fonctions le 1er avril 2024,

Considérant que monsieur Philippe Liebert quitte ses fonctions au 1er septembre 2024,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services,

ARRÊTE :

Article 1 : La composition de la commission départementale d'agrément d'adoption prévue aux articles L225-2 et R225-9 du code d'action sociale et des familles est fixée comme suit:

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Au titre de l'alinéa 1 : Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption ou leurs suppléants désignés parmi les personnes répondant aux mêmes conditions ;

- Madame Daphné Bogo Directrice de l'enfance et de la famille Présidente de la commission d'agrément
- Cheffe du bureau agréments et adoption
- Madame Michèle Mercier Cheffe du bureau accès aux origines

- Madame Anne Monfilliette

- Madame Karine Carpentier Cheffe du service départemental de l'adoption et accès aux origines Vice-présidente de la commission d'agrément
- Madame Caroline Poivre Responsable de secteur d'aide sociale à l'enfance
- Madame Cathy Bonnay Chargée de mission consultation de dossiers au bureau de l'accès aux origines

Accusé de réception en préfecture 062-226200012-20240710-DEFCCA150724-AR Date de réception préfecture : 18/07/2024

<u>Au titre de l'alinéa 2</u>: Deux membres du conseil de famille des pupilles de l'État et leurs suppléants ;

- Madame Marie-Noëlle Huchon Représentant UDAF Membre du conseil de famille de Calais
- Madame Bénédicte Ryckelynck Représentant UDAF Membre du conseil de famille de Calais
- Madame Mélanie Maréchal Représentant ADEPAPE 62 Parcours de Vie Membre du conseil de famille de Calais
- Madame Christine Biren
 Représentant ADEPAPE 62 Parcours de Vie
 Membre du conseil de famille d'Arras

<u>Au titre de l'alinéa 3</u> : Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance ;

Madame Jennifer Vichard
 Cheffe de mission prévention maternité et parentalité

<u>Article 2</u>: La présidence de la commission est assurée par madame Daphné Bogo. Madame Karine Carpentier est nommée Vice-présidente.

Article 3: Les membres de la commission sont nommés pour six ans.

Arras, le

1 0 JUIL. 2024

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture 062-226200012-20240710-DEFCCA150724-AR Date de réception préfecture : 18/07/2024